



REATE/ATE

BULLETIN D'INFO DE L'UGFF-CGT

10 JUILLET 2014 >>> UN NOUVEAU CT CENTRAL DES DDI ANNULÉ !

Lettre ouverte au Secrétaire Général du Gouvernement

Monsieur le Secrétaire Général,

Dans le cadre du dialogue social, deux CT Centraux des DDI étaient prévus les 5 juin et 10 juillet 2014. Nous déplorons l'annulation de ces deux réunions qui sont des instances de dialogue social importantes pour le personnel. Le CT prévu le 10 juillet est remplacé par une réunion dite informelle.

La CGT avait porté un projet d'accord-cadre sur l'Hygiène, la Sécurité et les Conditions de Travail sur lequel vous aviez donné votre accord de principe. Ce point devait être inscrit à l'ordre du jour du CT de ce jour. Nous constatons à nouveau qu'il a été annulé.

La CGT dénonce cette méthode qui illustre la manière dont le gouvernement considère les personnels et leurs représentants.

Par ailleurs, sans aucune concertation préalable le conseil des ministres du 2 juillet 2014 annonce une nouvelle étape de la réforme de l'Etat, qui sera menée de manière complémentaire et dans le même calendrier que la réforme territoriale, d'ici 2017.

Les conséquences porteront sur l'organisation de l'Etat, les missions et les emplois. Ces réformes seront conduites sous l'autorité du ministre de l'Intérieur. Les personnels sont d'autant plus inquiets qu'ils subissent depuis des années les politiques menées au titre de la RGPP et de la MAP.

C'est pour cela que la CGT exige l'ouverture d'un espace réel de débat et de concertation avec l'ensemble des représentants des personnels. Elle demande également l'ouverture d'un débat public sur la finalité de ces réformes.

La CGT déplore dans ces conditions l'absence du Secrétaire Général du Gouvernement qui aurait pu être un acteur important pour ouvrir le débat nécessaire.

Comme vous ne pouvez pas apporter d'éléments de réponse aux préoccupations des personnels, et que la réunion informelle n'est pas le cadre pour en débattre, la CGT a décidé de quitter la séance.

Les membres CGT du CT Central des DDI.

Réunion informelle du 10 juillet avec la Direction des Services administratifs et financiers du SGG :

Y participaient pour la CGT :

✚ Didier HOREAU,
✚ Patrick HALLINGER,
✚ Marc ASTASIE

A l'issue de notre intervention, les autres organisations syndicales ont appuyé notre démarche sans quitter la séance.

En réponse, la Directrice des services administratifs et financiers a reconnu un problème d'articulation entre le CT des DDI et les réformes les impactant ainsi que les carences en matière de dialogue social. Des travaux sont en cours, nous dit-elle, pour définir l'instance de concertation compétente.

Mais quelle confusion avec la multiplicité des tutelles : ministère de l'intérieur, service du Premier ministre, secrétariat d'Etat à la réforme de l'Etat, ministère de la Fonction publique. (cf. le communiqué du conseil des ministres du 2 juillet). Ce qui est clair c'est la volonté gouvernementale de poursuivre sur la voie des suppressions de missions publiques et d'emplois dans un calendrier d'ores et déjà défini d'ici 2017. Faudrait-il que les organisations syndicales accompagnent de telles orientations de casse de service public avec ses conséquences sur les personnels ?

Une réunion intersyndicale est prévue début septembre afin de définir des modalités d'actions dans l'intérêt des personnels.

Tandis que nous étions convoqués dans les locaux de France Stratégie dans une salle baptisée Joliot-Curie (héritage sans doute d'un autre temps), il était assez cocasse de lire le logo de cet organisme : « Evaluer, Anticiper, Débattre et Proposer ».

Alors que la méthode gouvernementale, supprime ces quatre verbes en les remplaçant par « Imposer...sans concertation »....

Avant de quitter la salle, nous avons eu un autre exemple de l'embrouillamini avec les frais de déplacement. Aujourd'hui quatre dispositifs récemment élaborés s'appliquent : un arrêté interministériel vise les personnels des DDI lorsque ceux-ci répondent à un déplacement pour le compte de la DDI et trois autres arrêtés ministériels (Intérieur, Agriculture, Finances), tous différents par leur contenu, concernent les déplacements des agents des DDI du fait des ministères d'origine...

Pour information

Communiqué du Conseil des Ministres du 2 juillet 2014 sur la réforme de l'Etat

Le Premier ministre, le secrétaire d'État chargé de la réforme de l'État et de la simplification, le ministre de l'intérieur et la ministre de la décentralisation et de la fonction publique ont présenté l'action du Gouvernement pour la réforme de l'État.

Le conseil des ministres du 2 juillet 2014 marque ainsi le lancement d'une nouvelle étape de la réforme de l'État, qui sera menée de manière complémentaire et dans le même calendrier que la réforme territoriale, d'ici 2017.

L'État doit, aujourd'hui plus que jamais, protéger les citoyens les plus fragiles, garantir l'égalité des droits et des chances et assurer la sécurité et l'exercice des libertés. Face au triple défi de la nouvelle organisation des territoires, de la réduction de la dette et de la dépense publique dans le cadre des engagements européens de la France et du soutien à la compétitivité de l'économie, l'État doit se transformer pour préparer dès aujourd'hui l'État dont nous aurons besoin demain : un État ouvert qui associe la société civile à la définition de son action et qui mobilise toutes les opportunités offertes par le numérique ; un État exemplaire en termes de qualité du service rendu, d'efficacité et de sobriété dans les dépenses publiques ; un État qui valorise tout le potentiel de ses agents.

Le premier temps de la réforme concerne des chantiers à engager en priorité. Le Premier ministre a ainsi confié au ministre de l'intérieur, en lien avec le secrétaire d'État chargé de la réforme de l'État et de la simplification, le soin de conduire la réforme de l'administration territoriale de l'État en parallèle de la réforme de la carte territoriale, dans un souci de cohérence et de lisibilité de l'action de chacun de ses échelons.

A l'échelon régional, l'État se concentrera sur son positionnement stratégique. Son organisation coïncidera avec les 14 futures grandes régions. Un schéma de réorganisation sera proposé par le ministre de l'intérieur avant la fin du premier trimestre 2015. A l'échelon départemental, l'État verra ses responsabilités régaliennes et opérationnelles confortées dans son rôle de proximité vis-à-vis de l'usager et continuera de veiller à la cohésion sociale et territoriale en offrant un accès rapide à tous les services publics. Il s'adaptera à la nouvelle donne créée par l'émergence des métropoles et le renforcement des intercommunalités. Des points de contact de proximité, avec les maisons de service public et les maisons de l'État, garantiront, à une échelle plus petite, infra-départementale, un accès facilité à toutes les administrations.

Une revue des missions des administrations centrales et déconcentrées sera conduite pour identifier celles qui relèvent des missions fondamentales de l'État et celles qui doivent être abandonnées ou exercées différemment. Cette revue des missions devra également déterminer leur niveau pertinent d'exercice et mettre en adéquation les responsabilités et les moyens d'action des services.

Pour donner aux responsables locaux des services de l'État tous les moyens d'agir de manière adaptée et réactive, le mouvement de déconcentration sera relancé. La charte de la déconcentration de 1992, texte fondateur de l'organisation territoriale de l'État et des relations entre administrations centrales et déconcentrées, sera revue. Les gestionnaires locaux verront leur responsabilité renforcée notamment en matière de gestion des ressources humaines et de gestion budgétaire, et toute forme de mutualisation entre services permettant des économies sera encouragée. L'harmonisation des conditions de travail et de rémunération des agents travaillant dans les services interministériels sera poursuivie.

Dans le même temps, la simplification des procédures et des démarches sera accélérée. Tous les six mois, un nouveau train de mesures, inspirées par les acteurs économiques et les citoyens, sera adopté et mis en œuvre par le Gouvernement. Les projets les plus novateurs pourront bénéficier du programme d'investissements d'avenir.

Ces chantiers prioritaires s'intégreront à la réforme d'ensemble que le Premier ministre a demandée au secrétaire d'État à la réforme de l'État et à la simplification d'élaborer avec l'ensemble des ministres. Il s'agira de répondre à la question suivante : quelles réformes engager aujourd'hui pour construire l'État que nous voulons dans 10 ans ? Pour nourrir la réflexion, le secrétaire d'État à la réforme de l'État et à la simplification a été mandaté pour organiser un débat public associant les citoyens, les forces vives, les syndicats, les élus et les ministres portant notamment sur les valeurs, les missions et les modes d'intervention de l'État.

Début 2015, le plan d'action du Gouvernement pour la réforme de l'État jusqu'en 2017 sera arrêté.

Cette réforme sera conduite dans le souci constant d'associer les agents de l'État et leurs représentants, au travers notamment d'une instance permanente de dialogue social qu'animera la ministre de la décentralisation et de la fonction publique. La grande conférence sociale des 7 et 8 juillet définira, avec les partenaires sociaux, le cadre permettant de conduire une concertation sur les réformes territoriales, tant au niveau national que local, avec les confédérations syndicales, les organisations professionnelles et les fédérations de fonctionnaires. La négociation engagée sur la qualité de vie au travail sera l'occasion d'aborder l'ensemble des moyens permettant la conduite de démarches participatives et collectives autour des projets de service et de démarches locales d'amélioration des conditions de travail, ainsi que la consécration d'un droit d'expression des agents. De même, la nouvelle négociation qui s'engage sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations a vocation à déboucher sur une rénovation du statut de la fonction publique qui accompagnera la réforme de l'État.

L'État est notre bien commun. Sa transformation continue, au service des Français, contribue à la prospérité du pays et à la vitalité des valeurs qui sont au cœur du pacte Republicain.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Ministères de l'Ecologie et du Logement : 2015, effectifs et moyens seront soumis à nouveau à une cure d'amaigrissement !

Les annonces de Bercy sur le projet de loi de finances 2015 amputent le budget du ministère de l'écologie (MEDDE) de plus de 400 M€ (-3,37 % sur 2014) et réduisent de 834 les effectifs du MLET et du MEDDE ! Ces annonces pour 2015 suivent les annulations de crédits de la loi de finances rectificative 2014 qui vient d'être votée : 288 M€ au MEDDE et 77 M€ au ministère du logement (MLET).

Au nom du financement du pacte de « responsabilité », ces réductions mettent en cause l'emploi et la réalisation des missions de service public assurées par les personnels des deux ministères. D'année en année, ces réductions se cumulent : depuis 2007, 20 000 postes supprimés. Dans les territoires, les missions techniques des services ministériels (DREAL, DIR, DIRM...), des DDT-M, et des établissements publics (CEREMA, VNF, ONCFS, ONEMA, Météo-France...) sont réduites à « peau de chagrin » ou menacées (DGAC). Autant d'ouvertures aux privatisations, aux sous-traitances renforcées.

Les citoyens et les personnels devraient se contenter de discours ronflants sur « l'Etat stratège », ou sur les transitions écologique et énergétique, mais sans moyens publics à hauteur des besoins. Les agents, à tout niveau hiérarchique, subissent des pressions d'abandon de missions ou d'installation permanente dans le mode « dégradé ». Leur pouvoir d'achat est en chute libre et les « mesures catégorielles » sont dérisoires pour le plus grand nombre.

La réforme territoriale du projet de loi gouvernemental bouscule les services des collectivités locales, mais affectera aussi l'organisation des services de l'Etat dans les départements et régions. Ces derniers ont déjà subi RGPP et RéATE : aujourd'hui la MAP (modernisation de l'action publique) et les simplifications en cours ou prévues déstabilisent.

Or pour la CGT, les politiques publiques ont un rôle essentiel à tenir pour le développement économique, social, écologique, en garantissant un accès égal aux services publics dans tous les territoires. La CGT, avec FO et FSU, ont quitté la Conférence sociale pour dénoncer une feuille de route écrite par avance par le Premier ministre.

Au Comité Technique Ministériel budgétaire des deux ministères, prévu le 25 septembre, Mesdames Royal et Pinel seront confrontées aux représentants élus des personnels. La FNEE-CGT prendra toutes initiatives pour favoriser des mobilisations unitaires des personnels de toute catégorie pour obtenir des réponses aux revendications sur les missions, moyens, les recrutements, d'amélioration des conditions de travail, d'égalité femme/homme, des rémunérations et de protection sociale (reconnaissance de la pénibilité, des expositions aux risques de maladies professionnelles, niveau des pensions...).

Montreuil, le 10 juillet 2014

Communiqué

ATTENTION :

**UN INFO RAPIDE DDI SPECIAL
ELECTIONS VOUS SERA
TRANSMIS LA SEMAINE
PROCHAINE**